



Fédération Nationale des **A**ssociations **R**éprésentatives  
des **É**tudiants en sciences **S**ociales

## **Contribution Orientation**

[www.fede-ares.org](http://www.fede-ares.org)

**ARES**

ARES c/o FAGE

5, rue Frédéric Lemaitre

75020 PARIS

M 06 38 75 02 96

[contact@fede-ares.org](mailto:contact@fede-ares.org)



Fédération Nationale des **A**ssociations **R**éprésentatives  
des **É**tudiants en sciences **S**ociales

### **Introduction :**

Face aux difficultés importantes des étudiants dans le cadre de leurs études supérieures et les nombreux choix de réorientation qui peuvent en découler, il était légitime de se poser la question de l'efficacité de l'enseignement secondaire français. En effet, dans une promotion de primo entrants en Licence I, seuls 41% d'entre eux réussissent leur première année à la première tentative et sur le total des 59% restants : 25% redoublent leur année, 30% ne se réinscrivent pas à l'université et 45% se réorientent.

Ces chiffres importants montrent que notre système éducatif ne prépare pas assez bien à l'entrée à l'université, point d'étape important pour les étudiants. Ainsi, il apparaît nécessaire d'effectuer une réforme du secondaire pour pallier ces carences.

L'orientation ne se fait pas au bac et à bac + 3, elle se fait déjà à bac-4 et à bac -2, lors du choix du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) et ensuite par le choix de la série du baccalauréat. Ces choix fondamentaux restreignent les voies d'orientation possibles pour ces futurs étudiants.

Il est donc nécessaire de se poser les questions de la formation dans le secondaire et sur l'orientation qui en découle, pour mieux appréhender les choix d'orientation des étudiants arrivant dans le supérieur.

[www.fede-ares.org](http://www.fede-ares.org)

**ARES**  
ARES c/o FAGE  
5, rue Frédérick Lemaitre  
75020 PARIS  
M 06 38 75 02 96  
[contact@fede-ares.org](mailto:contact@fede-ares.org)



## I) Solutionner les problèmes du supérieur dans le secondaire

De nombreux problèmes du supérieur trouvent directement leur source dans le secondaire. Une absence de maîtrise des fondamentaux d'une part et une mauvaise orientation d'autre part sont les principaux éléments générateurs des problèmes qui apparaissent dans le supérieur.

### A. Une absence de maîtrise des fondamentaux

#### a. L'absence de maîtrise des langues

Savoir lire, écrire et parler correctement conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. Cependant, il est souvent reproché aux étudiants de ne pas maîtriser les bases de la langue française, à savoir l'orthographe, la grammaire ainsi que la conjugaison. Faute d'inattention ou apprentissage délaissé dans ce domaine, il faut bien souvent faire appel à nos connaissances du primaire et du secondaire pour essayer de nous corriger. L'apprentissage de notre langue maternelle passe également par la lecture, la compréhension de texte et leur analyse permettant aux élèves d'acquérir une certaine ouverture d'esprit, le sens du débat et un regard critique sur le monde qui les entoure. A l'ère du numérique, les fondamentaux de la langue semblent négligés au profit de l'outil informatique. Les élèves et les étudiants ne jurent plus que par le correcteur automatique, ne se relisent plus et par conséquent sont incapables d'écrire correctement dans leur langue maternelle. Les lectures personnelles se faisant également de plus en plus rares, le vocabulaire des jeunes dans leur langue maternelle est de plus en plus limité.

A la fin du secondaire, un élève doit, en théorie, être capable de communiquer dans deux langues vivantes étrangères. En effet, le niveau ciblé par le baccalauréat est le niveau B2 : l'élève doit être capable de comprendre l'essentiel d'un sujet concret ou abstrait dans un texte complexe. Cela comprend également les discussions techniques dans sa spécialité. Il doit être capable de prendre part à une conversation avec aisance, de pouvoir émettre un avis sur un sujet d'actualité et d'en débattre.

Or force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Les études européennes prouvent, depuis une dizaine d'années, que les compétences en langues des élèves français sont médiocres par rapport à celles des autres États Membres. Malgré quelques dispositifs mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale - notamment la création de groupes de niveaux, la création ponctuelle de classes internationales ou européennes-, les efforts sont loin d'être suffisants.

L'absence de maîtrise des langues est bien souvent due au manque de moyens mis à disposition des enseignants. En effet, en 2011, seulement 52% des enseignants français en langues avaient fait un stage à l'étranger. Cela semble pourtant être un point de passage nécessaire afin de mieux connaître la culture du/des pays dont ils enseignent la langue et de pouvoir partager leur expérience ainsi que leur savoir avec leurs élèves. Face à des classes de plus en plus nombreuses, l'apprentissage de l'écrit est privilégié au détriment de l'oral. Aujourd'hui, il est urgent de réajuster les méthodes d'enseignement ainsi que la formation des professeurs.



La maîtrise de langues étrangères est devenue un critère prépondérant de recrutement pour le monde professionnel. Ainsi, négliger l'apprentissage des langues dans le secondaire (et même avant) est un fardeau pour le futur étudiant qui devra rattraper ses lacunes s'il veut s'en sortir dans le monde professionnel.

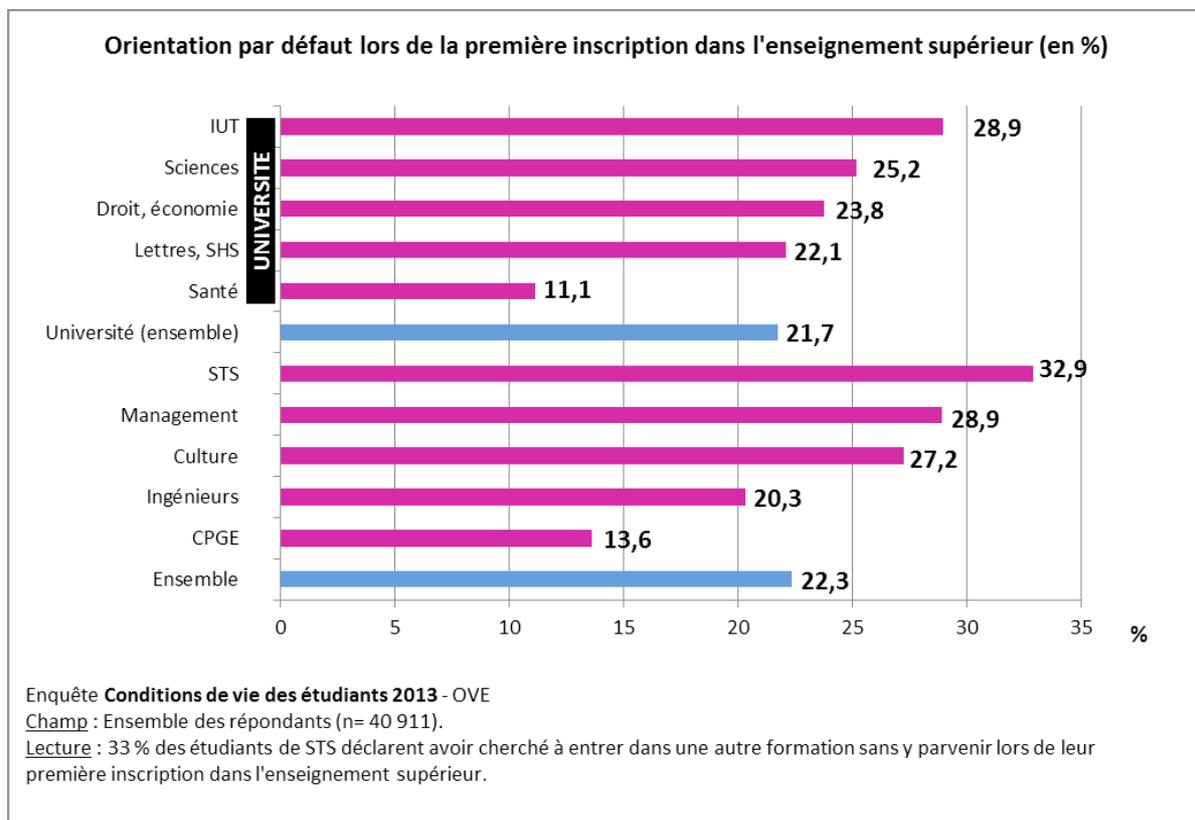
#### **b. Absence de maîtrise des matières « maîtres »**

L'entrée dans le supérieur nécessite, certes, la maîtrise des langues, mais aussi la maîtrise de matières fondamentales. Pourtant, aujourd'hui, l'enseignement de ces dernières laisse parfois à désirer. Ainsi, l'enquête menée par la DEPP en 2015 tire la sonnette d'alarme quant à l'enseignement des mathématiques au collège. Scores en baisse, recul de la maîtrise technique... nombreux sont les exemples qui suscitent chez nous, étudiants en sciences sociales, l'inquiétude. En effet, un élève souhaitant intégrer une licence en économie doit manier les mathématiques avec dextérité afin de maximiser ses chances de réussite en licence. Ainsi un étudiant issu d'un baccalauréat scientifique aura de bien meilleures chances de réussir cette licence qu'un étudiant titulaire d'un baccalauréat économique et social. Il en va de même pour bon nombre d'autres matières qui nous paraissent être primordiales pour la culture générale mais aussi pour la construction de l'esprit. Permettre aux bacheliers de maîtriser ces fondamentaux revient à leur donner les clés de la réussite en LI, car il est évident que ce n'est pas dans le supérieur que les lacunes pourront être comblées.

### **B. Une mauvaise orientation néfaste pour la poursuite d'étude**

#### **a. La nécessité d'un service de l'orientation**

Au lieu de préparer aux études supérieures, aux méthodes de travail de l'université et au choix d'une filière de formation liée à un premier objectif de professionnalisation, le lycée concentre exclusivement ses efforts sur le baccalauréat. Il n'aide donc pas à ses élèves à s'orienter, à choisir leur poursuite d'études, qui dès lors se fait par défaut, comme le prouve une étude faite en 2013 par l'Observatoire de la Vie Étudiante.



Il est vrai que des dispositifs d'orientation sont mis à la disposition des lycéens. Cependant, ces dispositifs restent trop discrets et trop complexes. En dépit de leurs efforts, l'ensemble des enseignants, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues ne disposent pas des moyens, du temps et d'une formation adaptée pour répondre aux besoins d'une population lycéenne de plus en plus hétérogène.

L'information des collégiens, lycéens ainsi que des étudiants est assurée par 4 700 conseillers d'orientation, devenus psychologues (COP), mais aussi par des directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO). 4.300 d'entre eux accomplissent effectivement cette mission, les autres étant, notamment, chargés de mission auprès des rectorats, des délégations régionales de l'ONISEP, des missions locales et des ministères. Toutefois, le statut des COP leur imposant de cumuler trois types de fonction ne leur permet guère de se consacrer à l'orientation des élèves de manière satisfaisante. Bien souvent, ils manquent de temps pour s'informer sur la réalité des débouchés des filières, sur l'évolution des besoins en matière d'emploi des entreprises, ainsi que sur les multiples formations offertes par les établissements d'enseignement supérieur.

Pour résoudre ces problèmes de disponibilités et optimiser les échanges entre les professionnels publics de l'orientation et entre les élèves/étudiants, l'ARES souhaite la création d'un service commun qui accompagnerait ces derniers de Bac – 7 (-5) à bac +3. Outre le suivi individuel de chaque jeunes il est également nécessaire de noter que dans une optique d'égalité sociale, un système



public d'orientation plus efficient, permettra à terme, une meilleure égalité face aux problématiques de l'orientation rencontrées par les élèves. Cela permettrait également d'éviter que parents et enfants aient recours à des organismes privés demandant des moyens financiers conséquents.

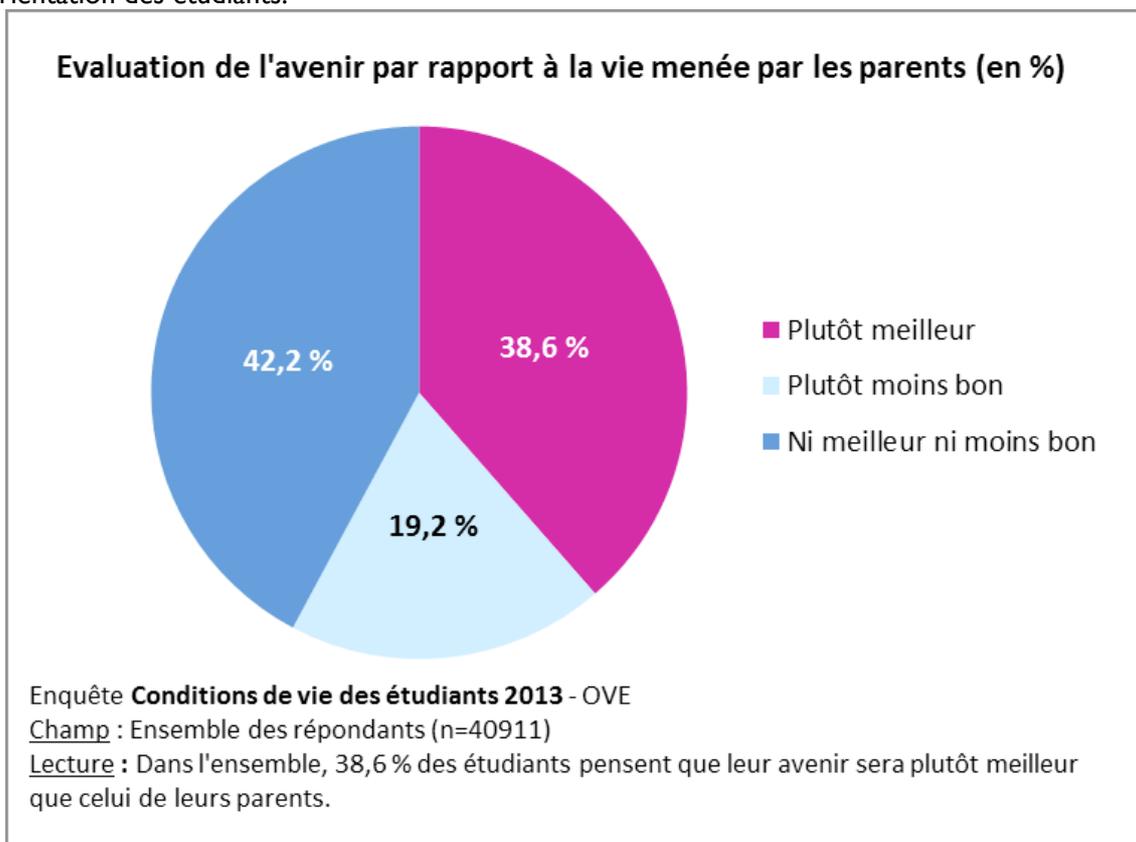
### b. La tentation des parcours "faciles"

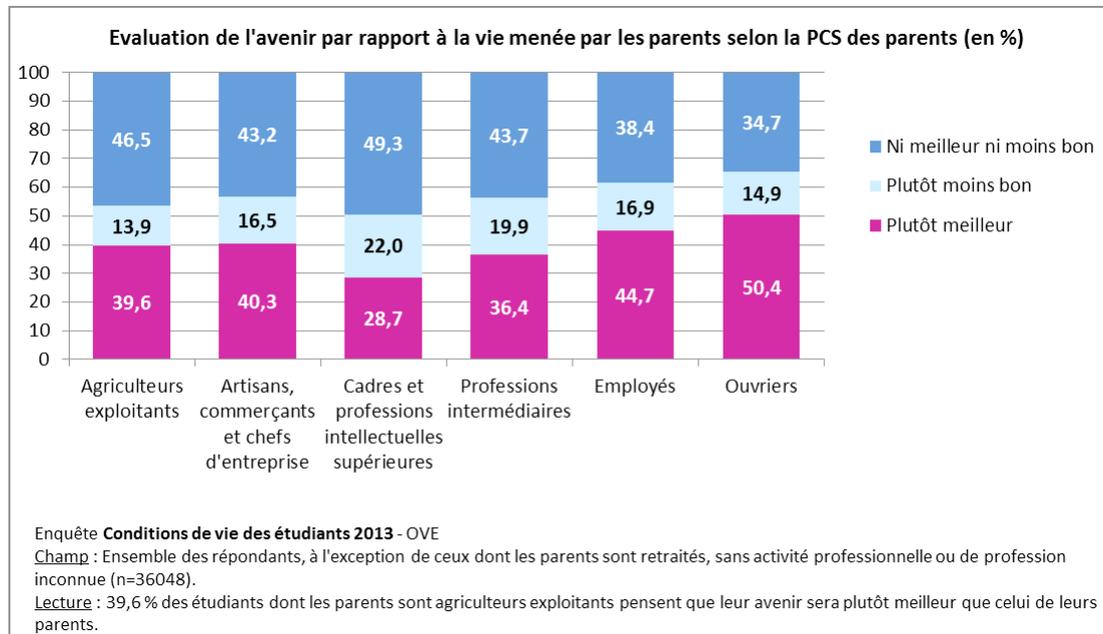
Les notes obtenues en 1<sup>er</sup> et en terminales conditionnent la suite du parcours de l'étudiant. En effet les classes préparatoires, très sélectives, ne choisissent que les meilleurs dossiers. Par ailleurs, les élèves souhaitant s'orienter en filière courte (DUT, IUT) étant plus nombreux que les capacités d'accueil de ces dernières, une sélection s'opère dès les études secondaires.

En 2013, d'après l'INSEE, l'université française accueillait 1 355 900 étudiants ayant tous un baccalauréat différent, des notes différentes et des aspirations futures différentes. Cette diversité est un atout non négligeable puisque chacun est libre de s'y épanouir à son rythme.

### c. Le poids trop prépondérant des parents dans l'orientation

Les deux graphiques ci-dessous démontrent la forte influence du milieu socio-économique sur l'orientation des étudiants.





Ces deux graphiques fournis par une étude de 2013 de l'Observatoire de la Vie Étudiante, démontrent en effet la forte "reproduction sociale" qui existe aujourd'hui et donc l'influence de la situation des parents dans le choix d'orientation de leurs enfants.

Cela se remarque, notamment à la fin de la classe de troisième et de première, où les parents ont le pouvoir de contester toute décision prise par les différents conseils de classe depuis 2013 et cela, trop souvent, dans l'optique de ne pas voir leurs enfants s'orienter vers une formation professionnelle.

Une place centrale doit être donnée à l'élève dans son orientation, avec l'aide s'il le souhaite d'un conseiller d'orientation et de l'avis du conseil de classe. Les parents doivent donc accepter d'être de simple consultant et non plus les décisionnaires finaux.



## **~~II) Repenser le secondaire~~**

### **~~A. Suppression du bac à série~~**

#### **~~a. Vers plus de pluridisciplinarité~~**

~~L'ARES a toujours encouragée la pluridisciplinarité au sein des études en sciences sociales. Cette pluridisciplinarité, suivie d'une spécialisation progressive, n'est pour le moment pas effective au sein du secondaire, qui propose une spécialisation trop rapide.~~

~~En effet, le nombre trop important cursus proposés dans le secondaire et une spécialisation trop précoce ne peuvent que desservir l'orientation des futurs bacheliers.~~

~~Il faut donc, plutôt que d'effectuer un choix et d'initier de ce fait un parcours tubulaire (qui est d'ores et déjà rejeté par l'enseignement supérieur français au travers de son cadre national de formation), délivrer un enseignement pluridisciplinaire et permettre d'effectuer le choix d'orientation à la veille de l'entrée des lycéens dans l'enseignement supérieur.~~

~~Par ce biais les futurs bacheliers auraient toutes les clefs en main pour réussir leur orientation dans la filière de leur choix car ils ne seraient pas limités par des pré-requis inhérents à la filière dans laquelle ils souhaitent faire des études.~~

~~A l'heure actuelle, les lycéens généraux ne souhaitant se fermer aucune porte choisissent, pour majorité, de faire un baccalauréat scientifique, ce qui leur permet de garder le plus de voies d'orientation possible.~~

~~Pour pallier ce problème, il faut supprimer le baccalauréat à série, au profit d'un baccalauréat pluridisciplinaire.~~

~~L'ARES recommande donc un enseignement pluridisciplinaire dans le cadre du baccalauréat général afin de préparer au mieux l'orientation des bacheliers.~~

#### **~~b. Enseignement des sciences sociales~~**

~~Les enseignements introductifs aux sciences sociales sont très nombreux au sein de notre enseignement supérieur. Ce besoin de connaissances en sciences sociales est en effet obligatoire pour l'insertion professionnelle future des étudiants issus des formations de l'enseignement supérieur français. Le monde socio-professionnel utilise constamment ces connaissances. Pour mieux appréhender le milieu professionnel et ainsi pour mieux s'insérer, il est donc nécessaire de les posséder.~~

~~De plus, la formation en science sociale est systématiquement une découverte pour les étudiants qui arrivent en première année de licence. Les lycéens doivent pouvoir découvrir un des pans majeurs de la formation du supérieur avant l'obtention de leur baccalauréat. Ce manque est à l'heure actuelle à l'origine d'un trop grand nombre de réorientations car ces choix ne peuvent évidemment pas se faire de manière éclairée.~~



## Fédération Nationale des Associations Représentatives des Étudiants en sciences Sociales

Le constat est donc double : le manque d'enseignements en sciences sociales débouche sur des mauvais choix d'orientation. L'arrivée donc des sciences sociales dans le paysage du secondaire apparaît donc comme étant primordiale.

L'ARES propose donc un enseignement en sciences sociales dès le secondaire et obligatoire pour tous les lycéens, afin d'apporter un enseignement beaucoup plus pluridisciplinaire, pour pallier un manque dans la formation du secondaire et afin de faciliter par la suite l'orientation dans le supérieur. Cette formation de base en économie, en gestion et en droit doit devenir un socle commun de connaissance nécessaire pour tous les étudiants qui franchiront l'étape du baccalauréat afin de les aider dans leur future orientation et insertion professionnelle.

### **c. Enseignements Majeurs – Mineurs au lycée**

Avec une suppression des séries du baccalauréat et l'intégration d'une plus grande pluridisciplinarité avec l'enseignement des sciences sociales au sein du secondaire. Il faut permettre aux étudiants de se spécialiser progressivement vers les grands domaines qui attisent leur intérêt. Il en effet peu envisageable d'avoir un baccalauréat effectivement général dans sa dénomination comme dans son fond sans qu'aucune aspérité ne se dégage du parcours du bachelier.

Ainsi il est nécessaire d'établir un système de majeures-mineures déjà présent dans les filières à l'heure actuelle avec les options dans chaque série du baccalauréat. Un tronc commun doit donc se dessiner autour de plusieurs matières fondamentales : les Mathématiques, le Français, l'Histoire, les langues vivantes, la Science Économique et Sociale (contenant à la fois du droit, de l'économie et de la gestion) et de l'Éducation Physique et Sportive. Ce tronc commun doit constituer la base que tout bachelier se doit de posséder à l'obtention de son baccalauréat.

En plus de cela plusieurs Mineures seront disponibles parmi lesquelles, la Physique Chimie, les Sciences de la Vie et de la Terre, la Littérature, la Philosophie, une troisième langue vivante, une langue morte (latin ou grec). Auquel s'ajoutera une spécialisation possible dans une des majeures (comme le système actuel le veut) afin de pouvoir affiner son parcours sans pour autant délaissé une discipline.

Ce système permet donc une spécialisation progressive sans pour autant négliger les matières fondamentales qui composent l'enseignement français dans le secondaire. Les matières fondamentales communes offrent un socle de connaissances réduisant énormément le principe tubulaire des séries du baccalauréat actuel.

De plus ce choix de mineures permet de choisir ses enseignements selon ses affinités et d'effectuer ainsi un premier choix d'orientation tout en réduisant le moins de choix possible ce qui n'écartera pas à terme les chances de réorientation par la suite.

L'ARES considère donc que le système actuel par série provoque des parcours tubulaires une fois la série choisie. Un parcours décliné en choix de majeures mineures dans une série unique permettra de se spécialiser progressivement en conservant la pluridisciplinarité dans l'enseignement secondaire.



## **B. La nécessité du projet professionnel**

### **a. Interaction avec le milieu universitaire**

L'Université se doit d'interagir avec les lycées afin de favoriser l'orientation des lycéens. Il faut décloisonner ces deux univers afin de favoriser la réussite des étudiants lors de leur découverte de l'université. Ainsi plusieurs initiatives peuvent faire connaître l'Université aux lycéens, au travers par exemple de l'organisation de journées de rencontre avec les étudiants dans les lycées ou de l'ouverture d'une journée durant laquelle les lycéens pourraient suivre une journée d'enseignement à l'Université.

Enfin les académies peuvent organiser des forums au sein desquels chaque formation tiendrait un stand afin de permettre aux lycéens de découvrir d'échanger autour de ces formations.

### **b. Rencontre avec des professionnels**

Les lycées doivent montrer les débouchés possibles au terme d'une formation universitaire. De ce fait il faut encourager les rencontres professionnels-étudiants au travers de l'organisation d'une journée des anciens du lycée à titre d'exemple ou au travers de l'organisation de morning contacts.

## **III) L'arrivée dans le supérieur**

### **A. La pluridisciplinarité dès le SI**

#### **a. Premier semestre commun**

Depuis longtemps, l'ARES défend la nécessité d'une pluridisciplinarité dès le premier semestre de licence. Le premier semestre commun proposé par l'ARES permettra non seulement d'éviter à nos établissements universitaires d'emprunter l'hasardeux chemin menant à l'érection d'une licence indifférenciée, mais aussi de satisfaire au principe de la spécialisation progressive, irriguant la dernière loi sur l'enseignement supérieur et la Recherche. Au delà de ces principes immatériels défendus, ce projet s'inscrit aussi dans une meilleure appréhension des impératifs inhérents à la gestion publique, et plus particulièrement de l'utilisation des moyens techniques, financiers et humains au sein de nos Unités de Formation et de Recherche. Notre projet vise ainsi à leur permettre de bénéficier des avantages d'une formation pluridisciplinaire tout en satisfaisant aux nouveaux impératifs des dispositions légales et réglementaires.

Présent dans les 12 travaux de l'ARES, qui illustrent pleinement les aspirations de notre Fédération et ses potentialités de développement depuis Janvier 2013 et la célébration de son troisième anniversaire, ce vœu de direction de la pluridisciplinarité ne doit aucunement rester pieu.

Nous, étudiants en sciences sociales, responsables associatifs et acteurs de ces filières avant tout devons mettre en application un tel outil dans l'optique d'une évolution positive des dites disciplines et ce au bénéfice du milieu étudiant.



## b. Majeures- Mineures

Mais, penser la pluridisciplinarité ne doit pas se faire au détriment de la spécialisation progressive que nos filières doivent mettre en place afin de former dans les meilleures conditions nos étudiants. A cette fin, notre maquette modulable prévoit une articulation active et passive des unités d'enseignements et de leurs composantes. En vue d'accéder à cette égalité adaptative qui forgera l'esprit de ce dispositif, et déterminera le corps de celui-ci, nous avons opté pour un cycle liant enseignements majeurs et mineurs pour chacune des disciplines qui font l'essence des sciences sociales. Une spécialisation légère et progressive pourra ainsi être pratiquée par le biais du choix d'options de complément et d'ouverture. Il conviendra de parachever ce dispositif par une acquisition renforcée des méthodologies propres à l'ensemble de ces disciplines et à chacune d'elles. L'aval des enseignants chercheurs, des chargés de travaux dirigés mais aussi des tuteurs devra être recherché.

## B. Les réorientations et les passerelles

Force est de constater que les problèmes d'orientations sont souvent à l'origine de l'échec des étudiants et de la sortie du système universitaire. En effet, près d'un étudiant sur 4 redouble ou se réoriente à l'issue de sa première année d'étude. Le constat est le même pour les étudiants qui fuient le système universitaire. En d'autre terme, près d'un étudiant sur deux est assujéti à une mauvaise orientation.

Depuis sa création l'ARES n'a eu de cesse d'affirmer l'existence d'un lien de connexité entre les différentes disciplines qui compose le domaine des sciences sociales. Il semble nécessaire aux étudiants de parfaire leur formation par le biais de passerelles pluridisciplinaires (par le biais de majeurs/mineurs).

Le premier semestre commun d'étude en science sociale tend à favoriser cette vision pluridisciplinaire aux néo-bacheliers. Au terme de ce premier semestre l'étudiant est ainsi amené à choisir la mention de son diplôme (droit, économie et gestion ou administration économique et social) et ainsi court-circuité les erreurs d'orientations qui peuvent contribuer au désengagement et au désaveu de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les étudiants peuvent ainsi choisir leur discipline de prédilection en ayant eu un socle d'enseignement nécessaire à l'affectivité d'une réelle orientation active.

Le premier semestre commun d'étude en science sociale présente ce double aspect d'enrichissement du portefeuille de connaissance et d'orientation active centré sur l'étudiant dès la fin du premier semestre d'étude à l'Université. Néanmoins, ces deux aspects ne doivent pas être limité au seul contenu du premier semestre. En effet, il doit être laissé à la discrétion de l'étudiant de parfaire sa formation par le biais d'enseignement annexe à la mention choisi. Il en va de même pour les questions de réorientation qui sont limitées et marginalisées mais présente. Ainsi, un étudiant ayant fait le choix de stopper l'apprentissage dans une certaine mention doit en avoir la possibilité : "en cours de cycle et au plus tard à la fin du semestre 4 du cycle licence, de retarder ou de modifier le choix de sa mention de licence ou de licence professionnelle en lien avec son projet personnel et professionnel en gardant le bénéfice des crédits ECTS acquis. Cette organisation se traduit donc par



Fédération Nationale des **A**ssociations **R**épresentatives  
des **É**tudiants en sciences **S**ociales

un socle commun défini en termes de compétences suffisantes pour permettre ces réorientations” (article 14 de l’arrêté du 22 janvier 2014).

### **C. La spécialisation progressive**

Le processus de Bologne initié par les rencontres de la Sorbonne en 1998 défend l’idée d’une continuité dans le cursus de l’étudiant. Cette continuité s’illustre notamment par le système Licence, Master, puis Doctorat (système LMD) qui promeut l’idée d’un parcours type. Dans cette démarche la première année de licence représenterais alors l’initiation au domaine pour finir en deuxième année de Master, puis Doctorat, par une spécialisation accrue dans une matière spécifique de la mention choisit.

À L’image d’un entonnoir les enseignements reçus par les étudiants doivent devenir de plus en plus spécifique pour voir à son embouchure de véritable point d’expertise. Le premier semestre commun d’étude en science sociale s’inscrit parfaitement dans cette démarche de spécialisation progressive. En effet, l’étude des différentes mentions existantes dans le domaine étudié permet aux étudiants de choisir progressivement. Le choix est laissé à la discrétion de l’étudiant à l’issu du premier semestre d’étude et au cour de son parcours par le biais de majeurs/mineurs.

La spécialisation progressive est un élément indispensable à notre modèle d’enseignement supérieur et de recherche. Il est en effet indispensable à la formation des étudiants de partir de plusieurs discipline pour déboucher sur un nombre considérablement réduit de discipline inhérent au choix d’insertion professionnel de l’étudiant. Cependant, la spécialisation progressive ne doit pas être l’outil d’un certain eugénisme intellectuel qui tendrait à une spécialisation trop rapide des étudiants. Il est nécessaire et vital pour les étudiants de comprendre les points de convergence entre différentes disciplines, et ainsi favoriser l’éclectisme intellectuel.

[www.fede-ares.org](http://www.fede-ares.org)

**ARES**  
ARES c/o FAGE  
5, rue Frédérick Lemaitre  
75020 PARIS  
M 06 38 75 02 96  
contact@fede-ares.org



Fédération Nationale des **A**ssociations **R**épresentatives  
des **É**tudiants en sciences **S**ociales

**Conclusion :**

Ainsi l'ARES constate que la plupart des problèmes du supérieur trouvent leur racine au sein de l'enseignement secondaire. L'enseignement doit donc être repensé au travers d'une suppression du baccalauréat à série au profit d'une plus grande pluridisciplinarité. De plus le contact en le monde universitaire et professionnel doit être renforcé afin de faciliter les choix d'orientation de ces étudiants.

L'arrivée à l'Université doit, elle, s'accompagner par un premier semestre pluridisciplinaire (au travers d'un premier semestre commun) avec la possibilité de se réorienter et d'emprunter des passerelles vers d'autres formations. La suite des études supérieures s'effectuera elle au travers d'une spécialisation progressive.

[www.fede-ares.org](http://www.fede-ares.org)

**ARES**  
ARES c/o FAGE  
5, rue Frédérick Lemaitre  
75020 PARIS  
M 06 38 75 02 96  
contact@fede-ares.org